



**2EME SESSION ORDINAIRE POUR 2016**

**REUNION DES 24 ET 25 NOVEMBRE**

**N° 2016/O2/068**

**QUESTION ORALE EXPOSEE PAR Mme Nadine NIVAGGIONI  
Pour le groupe « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : La bactérie *Xyllela fastidiosa* : Devant une situation qui s'aggrave, renforcer les mesures de protection.**

Madame la Présidente de l'office de l'Environnement, Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse.

La situation que nous redoutions tant est aujourd'hui une réalité: le cas de la souche Pauca sur un Polygala a été identifié à Menton, alors que cette souche était classée selon les premières analyses dans la catégorie Multiplex.

L'évolution du Multiplex vers une autre souche doit aujourd'hui être prise en compte, d'autant que tous les cas de xyllela découverts en Corse sont Multiplex.

Dès le 26 Aout 2014, nous avons demandé à l'Etat de prendre des mesures adaptées au risque énorme d'une catastrophe sanitaire, écologique et économique. Je vous rappelle que la xyllela frappait les oliviers mais aussi la vigne, les chânes, les amandiers, les agrumes, le fourrage, les plantes de jardins et d'ornement. Elle met en péril l'équilibre entier de l'écosystème insulaire.

Avec la baisse de la mobilisation populaire, les mesures prises par l'Etat ont également diminué.

Les dérogations à l'arrêté de 2015 sur l'importation de plantes et d'arbres ont réellement augmenté : 171 dérogations pour des végétaux spécifiques en 2015 et 687 en 2016 ; en ce qui concerne les plans d'oliviers : 1403 en 2015 et 5921 en 2016. Alors que les oléiculteurs Corses ont organisé la production locale.

- Les contrôles dans les ports et aéroports sont de plus en plus rares car coûteux selon l'Etat.

- La communication est inexistante.

- Les réunions mensuelles organisées à la Préfecture n'ont plus cours

Les propositions de l'Etat lors du dernier CROPSAV nous préoccupent énormément car elles ne répondent en aucun cas au risque majeur d'une contagion.

Ce dernier propose pour le Pumontu et le Cismonte, deux stratégies d'intervention différentes avec au centre un cordon sanitaire.

- Il entend ainsi comptabiliser les cas d'infection et interdire les plantations dans les zones contaminées.

En face de cette légèreté, le groupe Femu A Corsica, qui quant à lui relance la mobilisation, vous demande :

- D'intervenir afin que l'Etat cesse l'octroi de dérogations.
- Que les contrôles dans les ports et aéroports soient remis en place
- Que l'Etat mette en place de façon sérieuse une cellule de crise
- Qu'il communique très largement sur la question sanitaire auprès des passagers et dans les lieux publics de l'île.
- Qu'il œuvre avec les régions du midi de la France sur une stratégie commune ou complémentaire de prévention.
- Qu'il impulse la recherche sur l'écologie des insectes vecteurs de transmission.

Madame la Présidente de l'Office de l'Environnement, Monsieur le Président de l'Exécutif, sans une décision forte nous arriverons bientôt à un point de non retour, ce qui conduirait la Corse à la ruine.

Nous serons à vos côtés pour convaincre l'Etat de l'urgence des mesures à prendre.

Je vous remercie.